

BTS

Professions Immobilières



Unité de Formation par Apprentissage
Centre de Formation d'Apprentis Régional Don Bosco—Nice



BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES

Le BTS Professions immobilières forme des professionnels des services de l'immobilier exerçant leur activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM ou de sociétés de promotions-constructions. Le conseil et le service constituent le socle de leur activité. La transaction immobilière vise à assurer le conseil et l'intermédiation entre un offereur et un demandeur. La gestion immobilière consiste à assurer l'administration de biens immobiliers. Avec de l'expérience, le titulaire de ce BTS peut aussi devenir chef d'entreprise par la création ou la reprise d'une agence ou d'un cabinet d'administration de biens.

QUALITÉS REQUISES

- S'intéresser au secteur de l'immobilier
- Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client
- Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale
- Disposer de compétences d'analyse et d'évaluation de biens
- Être capable de s'engager dans un travail collaboratif et de travailler en équipe
- Disposer de capacités
- d'organisation et d'autonomie

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

Le titulaire du diplôme maîtrise toutes les facettes de la communication professionnelle : négociation, animation de réunions, rédactions d'écrits administratifs, juridiques ou commerciaux... Pour mener à bien son activité de conseil, il doit également assurer une veille dans les domaines juridique, économique, architectural, urbanistique...

- **Durée de la formation** : 2 ans — Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de l'expérience et des acquis
- **Niveau terminal d'études** : BAC+2
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 5
- **Code diplôme** : 320-31309 • **Code RNCP** : 38380 (15/12/2023)
- **Formation par apprentissage**
- **Coût de la formation** : gratuit pour l'apprenti-financement OPCO de l'employeur
- **Nombre d'heures de la formation** : 1350

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

Être titulaire du baccalauréat.

L'admission se fait par le serveur Parcoursup.

Le calendrier d'admission est celui de Parcoursup. À consulter sur Parcoursup.fr

Les dossiers sont étudiés et sélectionnés à partir des critères suivants :

- Le comportement en classe du candidat
- Les absences du candidat
- Le niveau scolaire du candidat

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 16 jusqu'à 29 ans révolus. Sans limite d'âge dans les cas suivants :

- la préparation d'un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu
- les travailleurs handicapés
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, sportifs de haut niveau

L'accès est également possible dès l'âge de 15 ans révolus à la condition d'avoir achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire. La notion de l'âge du postulant à l'apprentissage s'apprécie à la date de conclusion du contrat d'apprentissage. Nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les formateurs se basent sur de nombreuses méthodes pédagogiques : Espace numérique de travail, QCM, vidéo, supports professionnels, presse spécialisée afin de diffuser les contenus de la formation.

- Ateliers Métiers : interventions de professionnels
- Participation aux Forums Emploi
- Conseils de classe une fois par semestre avec bulletins envoyés aux entreprises et à l'apprenant
- Remise de diplômes au cours d'une soirée

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI (BRUT) en % du SMIC

| | 16 à 17 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et + |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 ^{ère} Année | 27% | 43% | 53% | 100% |
| 2 ^{ème} Année | 39% | 51% | 61% | 100% |

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du BTS Professions Immobilières peut exercer sa profession dans :

- un cabinet d'administration de biens (gérance locative, syndicats de copropriétaires),
- une agence immobilière,
- une société immobilière, foncière, HLM,
- une société de promotion-construction, ...

Selon la voie choisie, il peut commencer comme collaborateur, puis, avec l'expérience, devenir responsable et, à terme, chef d'entreprise.

Métiers accessibles :

- Administrateur de biens
- Agent immobilier
- Diagnostiqueur immobilier
- Syndic de copropriété

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148>

<https://www.-lycee-les-fauvettes.org>

POURSUITE D'ÉTUDES

La finalité du BTS Professions Immobilières est l'insertion professionnelle. Cependant, il existe des possibilités de poursuites d'études qui restent conditionnées à de bons dossiers :

- Une licence professionnelle en un an
- Une licence, en L2 ou L3 selon la validation partielle ou totale des acquis de BTS
- Une école spécialisée

INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) : www.donbosconice.eu

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Notre Unité de formation pour apprentis est accessible à tout un chacun et au public en situation de handicap.

Nous proposons un accompagnement collectif et personnalisé selon les situations en partenariat avec des organismes spécialisés.

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec la référente handicap afin d'envisager des aménagements de la formation.

➤ Contact : ulisfauvettes06@gmail.com

➤ Vous pouvez également contacter le CFA :

referent-handicap@donbosconice.eu

Les personnes ayant une RQTH peuvent également bénéficier d'un aménagement aux principes de la durée de leur contrat d'apprentissage, voire de la quotité hebdomadaire du temps de formation pratique comme théorique. Elles peuvent passer leurs examens selon d'autres modalités que les examens ponctuels ou par contrôle en cours de formation : la forme progressive, c'est-à-dire en étalant la passation des épreuves sur plusieurs sessions. En effet, ils ont la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (en moyenne 6€ le repas en 2024-2025). En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une prise en charge partielle par l'OPCO de votre employeur.

HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement.

ACCÈS

Bus : Ligne 1- 2- A—arrêt Médiathèque

Train : Gare de Cannes: 2,1 km

Parking Public Picaud (Av. du Dr Raymond Picaud)

Parking privé Fauvettes sécurisé (pour les 2 roues)



Amina Fakri-Covlet, Directrice adjointe, responsable UFA

04 93 47 55 06

ufa.fauvettes@gmail.com

PROGRAMME DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Culture générale et expression

Langue vivante étrangère anglaise

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Environnement juridique et économique des activités immobilières

Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location

Administration des copropriétés et de l'habitat social

Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique

Construction d'une professionnalité dans l'immobilier

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation : <https://certifpro.francecompetences.fr/api/fiches/refActivity/25026/494968>

MODALITÉS D'ALTERNANCE

Hors vacances scolaires :

- En formation 3 jours par semaine du lundi au mercredi (21h)
- En entreprise 2 jours par semaine (14 h)

Pendant les vacances scolaires :

- En entreprise 5 jours par semaine (35 h)

MOYENS MIS À DISPOSITION

Outils et moyens techniques

- 1 salle informatique
- 1 vidéoprojecteur dans chaque salle de cours
- 1 centre de documentation et d'informations ouvert tous les jours
- Abonnement de l'établissement aux principales revues généralistes et professionnelles (Argus assurance, La Tribune de l'assurance, LSA, Capital, Management...)

Equipes pédagogique et administrative

- Formateurs et formatrices expert.es titulaires au minimum d'un bac+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Responsable formation
- Référentes handicap et mobilité
- Personnel administratif

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

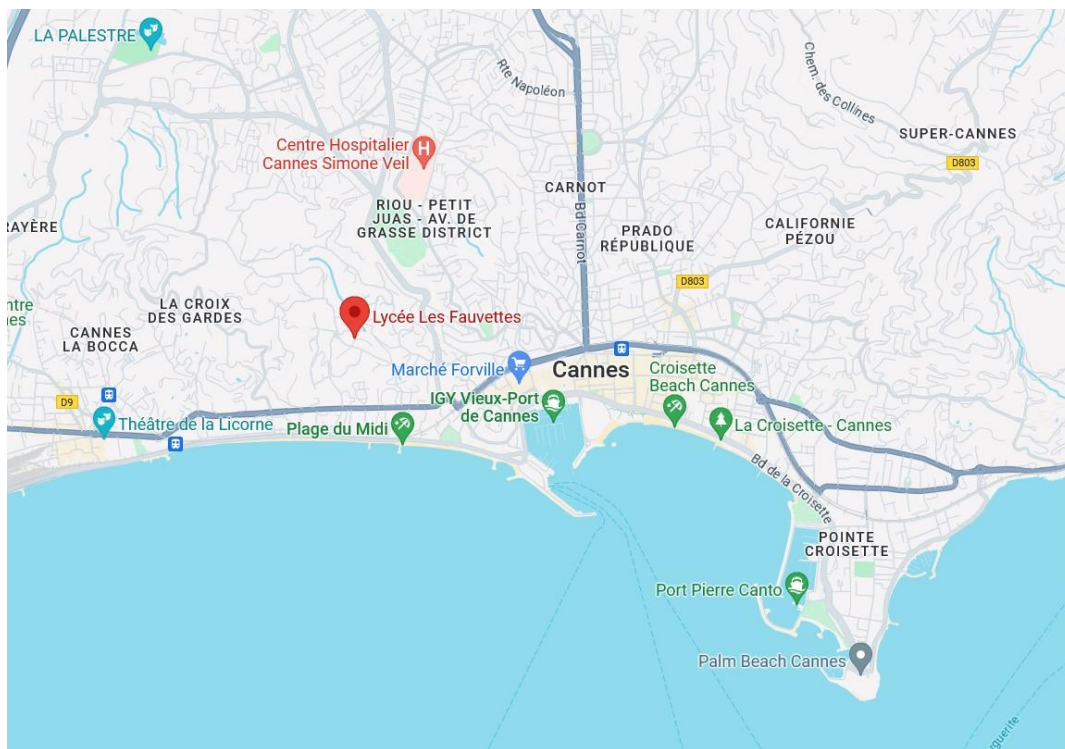
Pour les épreuves du BTS, l'apprenti est convoqué aux différentes épreuves à une date donnée et une heure précise. Il doit obligatoirement passer toutes les épreuves de son BTS lors de la session. Si vous avez déjà présenté ce diplôme, vous pouvez sous certaines conditions conserver le bénéfice de certaines épreuves.

Vous êtes invité à prendre conseil auprès de l'établissement avant de déposer votre demande d'inscription.

ÉPREUVES FINALES : L'étudiant sera évalué en vue de l'obtention de son diplôme au cours de la deuxième année par une épreuve en CCF et en fin d'année par des épreuves écrites et orales

| ÉPREUVE | MODE | DUREE |
|---|---------------------|---------------------------|
| E1 Culture générale et expression | Ponctuelle – écrite | 3h |
| E2.1 Compréhension de l'écrit et expression écrite | Ponctuelle – écrite | 2h |
| E2.2 Production orale en continu et en interaction | Ponctuelle - orale | 20 min |
| E3 Environnement juridique et économique des activités immobilières | CCF | |
| E4 Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location | Ponctuelle – écrite | 3h |
| E5 Administration des copropriétés et de l'habitat social | Ponctuelle – écrite | 3h |
| E6.1 Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique | CCF | 3 Situations d'évaluation |
| E6.2 Construction d'une professionnalité dans l'immobilier | CCF | 2 situations d'évaluation |

L'apprenti garde le bénéfice de ses notes (5 années consécutives) pour chaque épreuve validée.



UFA "Les Fauvettes"

44, avenue Jean de Noailles - 06400 CANNES
04.93.47.55.06 – ufa.fauvettes@gmail.com
www.lycee-les-fauvettes.org